

Objectif	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le sauveteur secouriste du travail doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en postant secours à la (aux) victime(s). Il doit également être capable de contribuer à la prévention des risques professionnels dans le respect de l'organisation et des procédures spécifiques de l'entreprise.
Pré requis obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aucun
Durée totale indicative	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 14 heures
Horaires	<ul style="list-style-type: none"> ➤ De 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
Participants	<ul style="list-style-type: none"> ➤ De 4 à 10 stagiaires
Public	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personnel devant exercer la fonction de SST dans son établissement ➤ Toute personne désirant acquérir les notions de base ne matière de prévention et de secourisme
Recyclage	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tous les deux ans (MAC SST)
Accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation ouverte à certaines formes de handicap : contactez-nous pour plus d'information.
Encadrement pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 formateur disposant d'une formation de formateur SST à jour.
Texte de référence	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Article R 4224-16 du Code du travail « En l'absence d'infirmiers, ou lorsque leur nombre ne permet pas d'assurer une présence permanente, l'employeur prend, après avis du médecin du travail, les mesures nécessaires pour assurer les premiers secours aux accidentés et aux malades... »
Délai d'inscription	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Inscription définitive : 15 jours avant le début de la formation (se référer au planning sur site internet www.panthera.info)

Responsable Pédagogique formateurs	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Christophe CHAUSSARD ➤ Céline Sellier ➤ Loïc Rigaud
---	---

Méthode pédagogique et organisation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Matériels nécessaires à l'obtention de l'habilitation INRS ➤ Mannequins nourrissons, enfants et adultes permettant la formation aux gestes de premiers secours ➤ Maquillage, outils de simulation, coupes de têtes, films INRS ➤ Défibrillateur de formation automatique externe ou semi-automatique ➤ Cahier de suivi pour l'entretien sanitaire du matériel de secourisme ➤ Plan d'intervention ➤ Plan d'action de prévention ➤ Défibrillateur de formation ➤ Suivi des évaluations formatives (au 01/01/2021). ➤ Formation en face à face pédagogique orientée pratique, exposés interactifs, démonstrations, études de cas, mise en situation d'accident du travail simulé.
--	--

Evaluation

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de formation des sauveteurs, secouristes du travail. Ils sont transcrits dans un document national nommé "Grille de certification des compétences du SST" et utilisé lors de chaque formation. A l'issue de cette évaluation, un Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail est délivré au candidat qui a participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable. La modalité d'évaluation se fait selon le référentiel INRS et un certificat est délivré par le réseau prévention.

PANTHERA FORMATION

Siège social : 43 rue Charles Pravaz - B.P. 20144 - 73001 CHAMBERY Cedex – APE 8559A

Lieu de formation : 1499 avenue de la Houille Blanche – 73000 CHAMBERY

N° Siret 44221809500028 – N° de déclaration d'activité : 82730084873 – Autorisation d'exercice CNAPS N° FOR 073 2025 01 17 20200619626

Tél. : 04 79 68 61 17 – www.panthera.info

MAJ 092022 AT

Objectifs intermédiaires	OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES
1 ^{ère} partie Le Sauveteur Secouriste du Travail	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Les accidents du travail ➔ Prévention des risques professionnels ➔ Le rôle du sauveteur secouriste du travail ➔ Présentation du programme de formation
2 ^{ème} partie Recherche des dangers persistants et protection	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Formation générale à la prévention ➔ Identifier les dangers dans une situation concernée ➔ Repérer les personnes qui pourraient être exposées au danger identifié ➔ Définir les actions à réaliser permettant la suppression éventuelle du (des) danger(s) identifié(s) ➔ Isoler le danger afin de rendre impossible l'exposition de quiconque à ce danger ➔ Dégagement d'urgence par traction de la victime au sol ➔ Protection des populations en cas d'alerte : la sirène
3 ^{ème} partie De protéger à prévenir	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Repérer des dangers dans une situation de travail ➔ Supprimer ou isoler des dangers dans la limite de son champ de compétence, de son autonomie et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées en matière de prévention
4 ^{ème} partie Examen de la victime et alerte	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Est-ce que la victime saigne abondamment, s'étouffe, répond aux questions et se plaint, respire ? ➔ Dans le cas où il y a manifestation de plusieurs signes, définir l'ordre de priorité des résultats à atteindre ➔ Définir les différents éléments du message d'alerte ➔ Identifier qui alerter et dans quel ordre en fonction de l'organisme de l'entreprise ➔ Définir en fonction de la situation le moment le plus opportun pour transmettre le message d'alerte ➔ Donner des consignes pertinentes pour assurer une transmission efficace du message d'alerte ➔ Organiser l'accès des secours sur les lieux de l'accident
5 ^{ème} partie De faire alerter à informer	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions éventuellement mises en œuvre à son responsable hiérarchique et/ou les personnes chargées de prévention dans l'entreprise
6 ^{ème} partie Secourir	<ul style="list-style-type: none"> ➔ La victime saigne abondamment ➔ La victime s'étouffe ➔ La victime répond, elle se plaint de sensations pénibles et/ou présente des signes anormaux ➔ La victime répond, elle se plaint de brûlures ➔ La victime répond, elle se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment ➔ La victime ne répond pas, elle respire ➔ La victime ne répond pas, elle ne respire pas.

PANTHERA FORMATION

Siège social : 43 rue Charles Pravaz - B.P. 20144 - 73001 CHAMBERY Cedex – APE 8559A

Lieu de formation : 1499 avenue de la Houille Blanche – 73000 CHAMBERY

N° Siret 44221809500028 – N° de déclaration d'activité : 82730084873 – Autorisation d'exercice CNAPS N° FOR 073 2025 01 17 20200619626

Tél. : 04 79 68 61 17 – www.panthera.info

MAJ 092022 AT

Validation

Certificat de Sauveteur Secouriste au Travail délivré en fin de formation en cas de réussite à la mise en situation finale.